

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024_024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-sept mars 2024

Etaient présents :

Mesdames Muriel DESPRES ; Claudine FAUDOT ; Isabelle DUMAS ; Mathilde DAL-PAN ; Maryse BLANC ; Fabienne BORNARD ; Christiane DUSSAPT ; Clara CARRERAS-CANDI ; Odile BOISLANDON ; Muriel BOISSINOT ; Hélène CORCELLE.

Messieurs François DEVILLE ; Gilles NEURAZ ; André FAVIER-BOSSON ; Jean-François CONDEVAUX ; Patrick BECHEVET ; Frédéric JACQUET ; Christian VUATTOUX ; Jean-Yves LARDON ; Emmanuel DUBOULOZ ; Jérémie DUPUIS ; Christophe BUTTAY ; Samuel MAION-FONTANA ; Jean-Pierre BURNET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Véronique GOUACHON ayant donné pouvoir à Madame Claudine FAUDOT.

Absents excusés :

Madame Françoise BOUTTEVILLE ;
Monsieur Jean-Claude BONDURAND.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FAVIER-BOSSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du 6 février 2024, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2024_024 Objet : Budget Primitif 2024 budget principal de la Commune d'Allinges

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L 2312-1 et L5217-10-4 ;

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57 s'appliquant à la commune d'Allinges depuis le 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération relative à la fongibilité des crédits adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2024 ;

Vu la délibération relative à l'adoption des taux de fiscalité directe adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 19 février 2024 ;

Considérant que la commune d'Allinges est soumise aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2024. A cet effet, la présentation du projet de budget et des rapports correspondants doivent être communiqués aux membres du conseil municipal 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget ;

Considérant que le Budget Primitif du Budget Principal est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1611-1 et suivants.

Il reprend, conformément aux dispositions de la loi 92.128 du 6 février 1992, les grandes orientations évoquées lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 5 mars 2024, Monsieur Gilles NEURAZ, 1^{er} adjoint délégué aux finances, informe qu'un budget supplémentaire sera nécessaire pour l'affectation du résultat.

Monsieur Gilles NEURAZ fait savoir que la constitution d'une CLECT est en cours dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance et jeunesse. Une Décision Modificative viendra intégrer les éléments financiers liés au transfert de compétence. Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires et à la note brève et synthétique, ci-annexés.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est rappelé à l'Assemblée délibérante que Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de la délégation qui lui a été accordé, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Décision :

Après débat et vote,

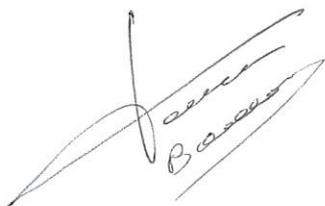
Le Conseil Municipal, à la majorité (Avec trois votes « CONTRE » : Madame Hélène CORCELLE, Monsieur Jean-Pierre BURNET et Monsieur Samuel MAION-FONTANA) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du compte principal tel qu'il est proposé en annexe ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	25
Pour	22
Contre	3
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
André FAVIER-BOSSON



Le Maire,
François DEVILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024_025

L'an deux mil vingt-quatre le mardi neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-sept mars 2024

Etaient présents :

Mesdames Muriel DESPRES ; Claudine FAUDOT ; Isabelle DUMAS ; Mathilde DAL-PAN ; Maryse BLANC ; Fabienne BORNARD ; Christiane DUSSAPT ; Clara CARRERAS-CANDI ; Odile BOISLANDON ; Muriel BOISSINOT ; Hélène CORCELLE.

Messieurs François DEVILLE ; Gilles NEURAZ ; André FAVIER-BOSSON ; Jean-François CONDEVAUX ; Patrick BECHEVET ; Frédéric JACQUET ; Christian VUATTOUX ; Jean-Yves LARDON ; Emmanuel DUBOULOZ ; Jérémie DUPUIS ; Christophe BUTTAY ; Samuel MAION-FONTANA ; Jean-Pierre BURNET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Véronique GOUACHON ayant donné pouvoir à Madame Claudine FAUDOT.

Absents excusés :

Madame Françoise BOUTTEVILLE ;
Monsieur Jean-Claude BONDURAND.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FAVIER-BOSSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du 6 février 2024, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2024_025 Objet : Approbation du Budget Primitif du budget Annexe Caveaux 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l’instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le Rapport d’Orientations Budgétaires 2024 ;

Vu l’avis de la commission des finances réunie le 19 février 2024.

Le Budget Primitif du Budget Annexe Caveaux d’Allinges est soumis à approbation du Conseil Municipal. Il reprend les grandes orientations évoquées lors du Débat d’Orientation Budgétaire du 19 février 2024. Ce Budget Primitif 2024 est résumé dans le tableau ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Sens	Section	Chapitre	Compte	Réalisé 2023	BP 2024
Dépenses	Investissement	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 334,57	
Dépenses	Investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	1687 - Remboursement du budget principal		3 811,66
Dépenses	Investissement	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	355 - Produits finis	11 687,93	47 076,27
TOTAL DEPENSES	Investissement			33 022,50	50 887,93
Recettes	Investissement	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	355 - Produits finis	21 334,57	50 887,93
Recettes	Investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros		
Recettes	Investissement		1687 - Autres dettes	61 305,87	0,00
			001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
TOTAL RECETTES	Investissement			82 640,44	50 887,93

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Sens	Section	Chapitre	Compte	Réalisé 2023	BP 2024
Dépenses	Fonctionnement		605 - Achats de matériel, équipements et travaux	39 200,00	
Dépenses	Fonctionnement	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	7135 - Variation des stocks de produits	21 334,57	50 887,93
Dépenses	Fonctionnement	67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	
Dépenses	Fonctionnement		002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		
TOTAL DEPENSES	Fonctionnement			60 534,57	50 887,93
Recettes	Fonctionnement	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00	
Recettes	Fonctionnement	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	7135 - Variation des stocks de produits	11 687,93	47 076,27
Recettes	Fonctionnement	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	9 646,64	3 811,66
TOTAL RECETTES	Fonctionnement			21 334,57	50 887,93

Décision :

Après débat et vote,

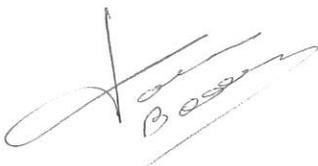
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe des Caveaux d'Allinges.

Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
André FAVIER-BOSSON



Le Maire,
François DEVILLE




**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024_026

L'an deux mil vingt-quatre le mardi neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-sept mars 2024

Etaient présents :

Mesdames Muriel DESPRES ; Claudine FAUDOT ; Mathilde DAL-PAN ; Maryse BLANC ; Fabienne BORNARD ; Christiane DUSSAPT ; Clara CARRERAS-CANDI ; Odile BOISLANDON ; Muriel BOISSINOT ; Hélène CORCELLE.

Messieurs François DEVILLE ; André FAVIER-BOSSON ; Jean-François CONDEVAUX ; Christian VUATTOUX ; Jean-Yves LARDON ; Emmanuel DUBOULOZ ; Jérémie DUPUIS ; Christophe BUTTAY ; Samuel MAION-FONTANA ; Jean-Pierre BURNET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Véronique GOUACHON ayant donné pouvoir à Madame Claudine FAUDOT.

Absents excusés :

Madame Françoise BOUTTEVILLE ;
Monsieur Jean-Claude BONDURAND.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FAVIER-BOSSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du 6 février 2024, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2024_026 Objet : Versement des subventions aux associations 2024

Madame Isabelle DUMAS, Messieurs Gilles NEURAZ, Patrick BECHEVET et Frédéric JACQUET quittent la salle du conseil. Ils ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-320, notamment son article 10, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu les propositions d'attributions de subventions communales aux associations ;

Vu la commission finances du 19 février 2024 ;

Dans le cadre du soutien de la commune d'Allinges au monde de l'éducation, aux associations sportives, culturelles, patriotiques et humanitaires. Il est proposé au conseil municipal de valider le tableau des subventions 2024 ci-dessous :

Nom de l'association	Montant proposé en euros
ACEH Assoc Chablaisienne de l'Ecole à l'Hôpital	250,00
ALLINGES Autrefois	2 000,00
Anciens Combattants FNACA Chablais	100,00
APE Assoc Parents Elèves	3 000,00
ASCA Assoc Sauvegarde Châteaux Allinges	500,00
ATEL Ski Thonon	3 995,00
BRISE DU LEMAN Batterie Fanfare MARGENCEL	500,00
CLALS Cercle littéraire Artistique	1 500,00
Coopérative Scolaire – Ecole Joseph Dessaix	5 000,00
Coopérative Scolaire – Ecole Joseph Dessaix – Savoir-nager	2 200,00
Coopérative Scolaire – Ecole Joseph Dessaix – Activité voile	2 703,00
Coopérative Scolaire – Ecole de l'Aérospatiale	5 000,00
Coopérative Scolaire – Ecole de l'Aérospatiale – Activité voile	2 050,00
FESTIV ALLINGES	2 500,00
FNDIRP Les Allobroges – Déportés résistants	300,00
LES TOUJOURS JEUNES ALLINGES	500,00
Loisirs et Sports Adaptés en Chablais	1 400,00
MJC ALLINGES	12 000,00

Présence Chablais JALMALV Léman Mt Blanc	500,00
SSA Société Sportive Allinges (foot)	12 000,00
SSA Société Sportive Allinges (foot) – Subvention exceptionnelle relative à la montée en Régional frais de déplacement	1 500,00
TEAM Allinges Publier	7 000,00
MONTANT TOTAL	66 498 €

Il est rappelé que deux subventions exceptionnelles pour l'association Festiv'Allinges ont été adoptées le 06 février 2024 dans le cadre de l'organisation et l'animation de Carnav'Allinges (4 500€) et des 80 ans de la libération d'Allinges (1 500€).

Il est précisé que le montant inscrit de 5 000€ par coopérative scolaire est un acompte, le versement de subventions ultérieures pourra être envisagé en fonction des projets pédagogiques menés par chacune des coopératives au cours de l'année 2024.

Des subventions sont également à envisager pour :

- Les Rencontres Baroques sous réserve de justificatifs de dépenses et de la transmission du budget prévisionnel ;
- Le Grand Bain – Jeudi Elec sous réserve de la tenue de l'évènement et d'une demande.

Décision :

Après débat et vote,

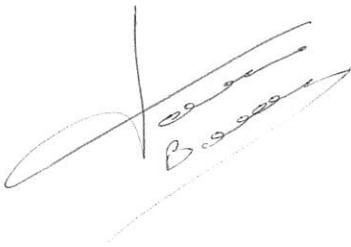
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE ET APPROUVE** le tableau des subventions aux associations notées ci-dessus ;
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires sont bien inscrits au budget primitif 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document, toutes pièces administratives et comptables se rapportant à ces subventions.

Nombre de membres en exercice	27
Présents	20
Votants	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
André FAVIER-BOSSON



Le Maire,
François DEVILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024_027

L'an deux mil vingt-quatre le mardi neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-sept mars 2024

Etaient présents :

Mesdames Muriel DESPRES ; Claudine FAUDOT ; Isabelle DUMAS ; Mathilde DAL-PAN ; Maryse BLANC ; Fabienne BORNARD ; Christiane DUSSAPT ; Clara CARRERAS-CANDI ; Odile BOISLANDON ; Muriel BOISSINOT ; Hélène CORCELLE.

Messieurs François DEVILLE ; Gilles NEURAZ ; André FAVIER-BOSSON ; Jean-François CONDEVAUX ; Patrick BECHEVET ; Frédéric JACQUET ; Christian VUATTOUX ; Jean-Yves LARDON ; Emmanuel DUBOULOZ ; Jérémie DUPUIS ; Christophe BUTTAY ; Samuel MAION-FONTANA ; Jean-Pierre BURNET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Véronique GOUACHON ayant donné pouvoir à Madame Claudine FAUDOT.

Absents excusés :

Madame Françoise BOUTTEVILLE ;
Monsieur Jean-Claude BONDURAND.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FAVIER-BOSSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du 6 février 2024, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2024_027 Objet : Subvention - Répartition produit amendes de police 2023 Sécurisation des routes – sécurisation et mise aux normes des arrêts de bus urbains

Dans le cadre de l'instauration de mesures dans un but de sécurisation des routes, il est proposé au conseil municipal de d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2023 pour les travaux d'accompagnement amont et aval de la mise en sécurité et mise aux normes des arrêts de bus urbains en collaboration avec Thonon Agglomération.

Coût estimatif des travaux part communale : 108 002,50 € HT

Décision :

Après débat et vote,

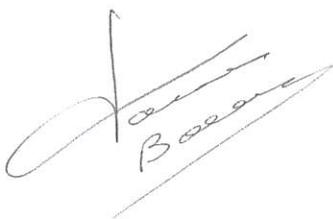
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2023 pour les travaux d'accompagnement amont et aval de la mise en sécurité et aux normes des arrêts de bus urbains en collaboration avec le service mobilité de Thonon Agglomération.

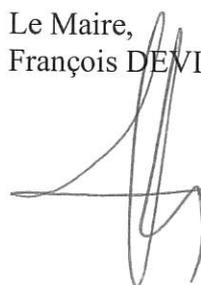
Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site internet www.telerecourts.fr.

Le secrétaire de séance,
André FAVIER-BOSSON



Le Maire,
François DEVILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024_028

L'an deux mil vingt-quatre le mardi neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-sept mars 2024

Etaient présents :

Mesdames Muriel DESPRES ; Claudine FAUDOT ; Isabelle DUMAS ; Mathilde DAL-PAN ; Maryse BLANC ; Fabienne BORNARD ; Christiane DUSSAPT ; Clara CARRERAS-CANDI ; Odile BOISLANDON ; Muriel BOISSINOT ; Hélène CORCELLE.

Messieurs François DEVILLE ; Gilles NEURAZ ; André FAVIER-BOSSON ; Jean-François CONDEVAUX ; Patrick BECHEVET ; Frédéric JACQUET ; Christian VUATTOUX ; Jean-Yves LARDON ; Emmanuel DUBOULOZ ; Jérémie DUPUIS ; Christophe BUTTAY ; Samuel MAION-FONTANA ; Jean-Pierre BURNET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Véronique GOUACHON ayant donné pouvoir à Madame Claudine FAUDOT.

Absents excusés :

Madame Françoise BOUTTEVILLE ;
Monsieur Jean-Claude BONDURAND.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FAVIER-BOSSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du 6 février 2024, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2024_028 Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (A.N.S) –
Projet de transformation du terrain de football naturel en gazon synthétique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la politique de soutien et de développement du sport que mène la commune d'Allinges ;

Considérant le projet de mutation du terrain de foot honneur en terrain de foot nouvelle génération synthétique (homologué Fédération Française de Football) disposant d'un éclairage adapté, que la commune d'Allinges souhaite construire et livrer au cours de l'année 2024 ;

Considérant qu'avec cet équipement municipal, la commune d'Allinges peut accueillir dans un cadre de qualité et adapté à la pratique du sport en compétition, les associations à caractère sportif œuvrant ou souhaitant œuvrer sur le territoire communal et les scolaires de l'école J. DESSAIX ;

Considérant la montée de l'équipe 1 en division régionale de la Société Sportive d'Allinges.

Monsieur le Maire explique que les terrains en gazon naturel ne correspondent plus au besoin des utilisateurs car :

- Le nombre de pratiquants est important et les pratiquants ont un niveau de plus en plus élevé ;
- Les terrains naturels à l'occasion d'épisodes météorologiques et climatiques (pluie, neige sécheresse) sont rendus indisponibles.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de la transformation du terrain de football naturel en gazon synthétique.

Décision :

Après débat et vote,

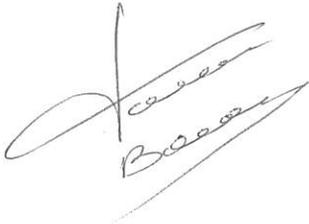
Le Conseil Municipal, à la majorité (Avec dix votes « ABSTENTION » : Mesdames Claudine FAUDOT, Maryse BLANC, Christiane DUSSAPT, Muriel BOISSINOT, Véronique GOUACHON (*procuration*), Hélène CORCELLE et Messieurs Christian VUATTOUX, Christophe BUTTAY, Samuel MAION-FONTANA et Jean-Pierre BURNET.) :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du projet de transformation du terrain de football naturel en gazon synthétique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	25
Pour	15
Contre	0
Abstention	10

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
André FAVIER-BOSSON



Le Maire,
François DEVILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024_029

L'an deux mil vingt-quatre le mardi neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-sept mars 2024

Etaient présents :

Mesdames Muriel DESPRES ; Claudine FAUDOT ; Isabelle DUMAS ; Mathilde DAL-PAN ; Maryse BLANC ; Fabienne BORNARD ; Christiane DUSSAPT ; Clara CARRERAS-CANDI ; Odile BOISLANDON ; Muriel BOISSINOT ; Hélène CORCELLE.

Messieurs François DEVILLE ; Gilles NEURAZ ; André FAVIER-BOSSON ; Jean-François CONDEVAUX ; Patrick BECHEVET ; Frédéric JACQUET ; Christian VUATTOUX ; Jean-Yves LARDON ; Emmanuel DUBOULOZ ; Jérémie DUPUIS ; Christophe BUTTAY ; Samuel MAION-FONTANA ; Jean-Pierre BURNET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Véronique GOUACHON ayant donné pouvoir à Madame Claudine FAUDOT.

Absents excusés :

Madame Françoise BOUTTEVILLE ;
Monsieur Jean-Claude BONDURAND.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FAVIER-BOSSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du 6 février 2024, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2024_029 Objet : Demande de subvention au titre du CDAS 2024 – Aménagement et sécurisation de voirie RD233 Route de Noyer

Dans le cadre de la poursuite de la sécurisation des routes, la commune d'Allinges envisage des travaux d'aménagement de voirie et de création d'un cheminements piétons « mode doux » sur la RD 233 route de Noyer afin de relier le secteur du Chef-lieu jusqu'au hangar communal dans un premier temps et ainsi sécuriser les circulations piétonnes sur son territoire, notamment pour assurer le passage des élèves jusqu'à l'école de l'Aérospatiale. L'espace créé par la démolition de la Grande à Paulet sera dédié à un aménagement arboré en lien avec les préconisations des architectes des Bâtiments de France et l'appui d'un paysagiste. Ces travaux sont réalisés en concertation avec Thonon Agglomération et le SYANE. En effet, l'opportunité créée par ce projet doivent conduire à des travaux sur réseaux humides et la mise en conformité des arrêts de bus existants par Thonon Agglomération. Enfin, l'enfouissement des réseaux secs par le SYANE devra permettre de faciliter la circulation des piétons et d'améliorer l'espace public embellissant ainsi l'entrée de chef-lieu.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du CDAS 2024 pour ces travaux d'aménagement et de sécurisation route de Noyer RD233 tronçon chef-lieu – hangar communal **dont le coût est estimé à 500 000 € HT.**

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du CDAS 2024 dans un objectif d'aménagement et de sécurisation de la RD233 route de Noyer.

Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
André FAVIER-BOSSON



Le Maire,
François DEVILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024_030

L'an deux mil vingt-quatre le mardi neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-sept mars 2024

Etaient présents :

Mesdames Muriel DESPRES ; Claudine FAUDOT ; Isabelle DUMAS ; Mathilde DAL-PAN ; Maryse BLANC ; Fabienne BORNARD ; Christiane DUSSAPT ; Clara CARRERAS-CANDI ; Odile BOISLANDON ; Muriel BOISSINOT ; Hélène CORCELLE.

Messieurs François DEVILLE ; Gilles NEURAZ ; André FAVIER-BOSSON ; Jean-François CONDEVAUX ; Patrick BECHEVET ; Frédéric JACQUET ; Christian VUATTOUX ; Jean-Yves LARDON ; Emmanuel DUBOULOZ ; Jérémie DUPUIS ; Christophe BUTTAY ; Samuel MAION-FONTANA ; Jean-Pierre BURNET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Véronique GOUACHON ayant donné pouvoir à Madame Claudine FAUDOT.

Absents excusés :

Madame Françoise BOUTTEVILLE ;
Monsieur Jean-Claude BONDURAND.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FAVIER-BOSSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du 6 février 2024, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2024_030 Objet : Demande de subvention à l'État au titre du fonds verts pour la poursuite de la mutation des éclairages publics en LEDs

Afin de participer à la transition énergétique, la commune souhaite poursuivre ses travaux de mutation des points lumineux sur la voirie en éclairage LEDs. Pour ce faire la commune réalise les travaux en interne valorisant ainsi le travail des agents communaux.

Coût global initial estimé : 50 000 € HT

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

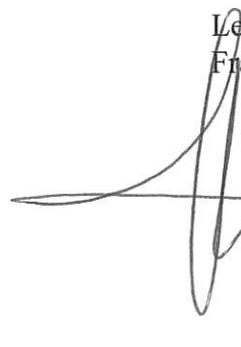
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du fonds vert, à signer tout document, toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette demande de subvention.

Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
André FAVIER-BOSSON

Le Maire,
François DEVILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024_031

L'an deux mil vingt-quatre le mardi neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-sept mars 2024

Etaient présents :

Mesdames Muriel DESPRES ; Claudine FAUDOT ; Isabelle DUMAS ; Mathilde DAL-PAN ; Maryse BLANC ; Fabienne BORNARD ; Christiane DUSSAPT ; Clara CARRERAS-CANDI ; Odile BOISLANDON ; Muriel BOISSINOT ; Hélène CORCELLE.

Messieurs François DEVILLE ; Gilles NEURAZ ; André FAVIER-BOSSON ; Jean-François CONDEVAUX ; Patrick BECHEVET ; Frédéric JACQUET ; Christian VUATTOUX ; Jean-Yves LARDON ; Emmanuel DUBOULOZ ; Jérémie DUPUIS ; Christophe BUTTAY ; Samuel MAION-FONTANA ; Jean-Pierre BURNET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Véronique GOUACHON ayant donné pouvoir à Madame Claudine FAUDOT.

Absents excusés :

Madame Françoise BOUTTEVILLE ;
Monsieur Jean-Claude BONDURAND.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FAVIER-BOSSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du 6 février 2024, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2024_031 Objet : Annule et remplace la délibération « D2023_077-Projet de convention de groupement de commandes : travaux route de Noyer » en date du 3 octobre 2023. Convention avec Thonon Agglomération et le SYANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu la délibération en date du 3 octobre 2023 approuvant la convention de groupement de commande – travaux route de Noyer.

Considérant que la commune d'Allinges souhaite procéder à l'aménagement et la sécurisation de la voirie et l'aménagement en « mode doux » de celle-ci par la création d'un cheminement piétons sur la RD 233 Route de Noyer et entend également profiter de ces travaux pour aménager et sécuriser les arrêts de bus existants ;

Considérant l'intérêt pour Thonon Agglomération et le SYANE de réaliser des travaux d'aménagement ;

Considérant la nécessité de fixer les modalités de lancement, de mise en œuvre et d'exécution des marchés par une convention.

Il est rappelé le projet de travaux d'aménagement de sécurisation de la RD 233 route de noyer. Ces travaux sont l'occasion pour Thonon Agglomération de renforcer les réseaux humides sur ce secteur et de sécuriser des arrêts de bus et pour le SYANE de réaliser l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'installation d'éclairage public.

Afin d'inclure le volet aménagement et sécurisation des arrêts de bus, il est proposé un annule et remplace de la convention constitutive de groupement de commandes.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du périmètre de l'objet de la convention constitutive du groupement de commandes par l'ajout du volet mobilité porté par Thonon Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement ;
- **PREND ACTE** de la décision de cette modification de la convention de groupement de commandes par les autres membres du groupement.

Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
André FAVIER-BOSSON



Le Maire,
François DEVILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024_032

L'an deux mil vingt-quatre le mardi neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-sept mars 2024

Etaient présents :

Mesdames Muriel DESPRES ; Claudine FAUDOT ; Isabelle DUMAS ; Mathilde DAL-PAN ; Maryse BLANC ; Fabienne BORNARD ; Christiane DUSSAPT ; Clara CARRERAS-CANDI ; Odile BOISLANDON ; Muriel BOISSINOT ; Hélène CORCELLE.

Messieurs François DEVILLE ; Gilles NEURAZ ; André FAVIER-BOSSON ; Jean-François CONDEVAUX ; Patrick BECHEVET ; Frédéric JACQUET ; Christian VUATTOUX ; Jean-Yves LARDON ; Emmanuel DUBOULOZ ; Jérémie DUPUIS ; Christophe BUTTAY ; Samuel MAION-FONTANA ; Jean-Pierre BURNET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Véronique GOUACHON ayant donné pouvoir à Madame Claudine FAUDOT.

Absents excusés :

Madame Françoise BOUTTEVILLE ;
Monsieur Jean-Claude BONDURAND.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FAVIER-BOSSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du 6 février 2024, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2024_032 Objet : Convention avec le département : installation de feux intelligents au carrefour de Noyer

Vu la délibération D2023_029 du 4 avril 2023 sollicitant une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'installation de feux intelligents à Noyer et des radars pédagogiques ;

Vu le courrier du Conseil Départemental en date du 14 mars 2024 ;

Monsieur Gilles NEURAZ rappelle le projet d'implantation de feux intelligents au carrefour du Noyer, sur les RD 12 et RD233 sur le territoire de la commune. Cet aménagement a fait l'objet d'une aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2023. Il convient dès lors de définir les modalités techniques et administratives liées à la réalisation de cet aménagement. Pour cela, la convention ci-annexée définit les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement, détermine la maîtrise d'ouvrage et propose une répartition des charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service pour l'installation de feux intelligents au carrefour du Noyer.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien annexé à cette délibération.

Décision :

Après débat et vote,

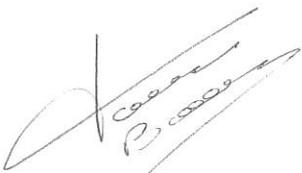
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.

Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
André FAVIER-BOSSON



Le Maire,
François DEVILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024_033

L'an deux mil vingt-quatre le mardi neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire de la commune d'Allinges.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-sept mars 2024

Etaient présents :

Mesdames Muriel DESPRES ; Claudine FAUDOT ; Isabelle DUMAS ; Mathilde DAL-PAN ; Maryse BLANC ; Fabienne BORNARD ; Christiane DUSSAPT ; Clara CARRERAS-CANDI ; Odile BOISLANDON ; Muriel BOISSINOT ; Hélène CORCELLE.

Messieurs François DEVILLE ; Gilles NEURAZ ; André FAVIER-BOSSON ; Jean-François CONDEVAUX ; Patrick BECHEVET ; Frédéric JACQUET ; Christian VUATTOUX ; Jean-Yves LARDON ; Emmanuel DUBOULOZ ; Jérémie DUPUIS ; Christophe BUTTAY ; Samuel MAION-FONTANA ; Jean-Pierre BURNET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Véronique GOUACHON ayant donné pouvoir à Madame Claudine FAUDOT.

Absents excusés :

Madame Françoise BOUTTEVILLE ;
Monsieur Jean-Claude BONDURAND.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FAVIER-BOSSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du 6 février 2024, les élus, présents physiquement à ce dernier, voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2024_033 Objet : Création d'une convention de passage public piétonnier

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L1311-5 et suivantes et L2224-37 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les dispositions de son article L2125-1 ;

Vu l'article L361-1 du code de l'environnement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que du fait des travaux d'aménagement de la Route de Noyer, une partie du foncier n'est pas maîtrisé par la commune. Aussi il est proposé de réaliser une convention de passage sur la parcelle AM295 appartenant au DIOCESAINE afin de permettre la continuité de l'aménagement prévu.

Décision :

Après débat et vote,

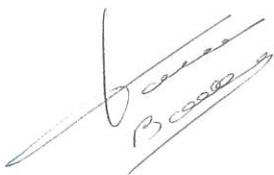
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création d'une convention de passage public piétonnier par un acte administratif ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Nombre de membres en exercice	27
Présents	24
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission par le contrôle de légalité et de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
André FAVIER-BOSSON



Le Maire,
François DEVILLE

